

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 15 Octobre 2008
Date de la Convocation : 02 Octobre 2008

L'An Deux Mille Huit le 15 Octobre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Bernard VIVET, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Jean-Paul VAUTIER, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian DECOURSEUILLES, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Vincent GAUTIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Catherine PAUL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GESLIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Louis QUIRIE, Madame Janine KUC, Monsieur Jérôme LELONG, Madame Lydie LEROUXEL.

ABSENTS : Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Michel GALLET.

Madame Delphine TASTEYRE a été élue secrétaire

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance, remercie les Maires et Délégués pour leur présence et donne la parole à Monsieur LATTIERE et son Collègue du CDFA pour donner des éléments sur la formation des Elus.

Le Président remercie Monsieur LATTIERE et explique que d'autres structures peuvent faire des formations aux Elus. Une possibilité sera offerte par l'EPN.

Madame TASTEYRE accepte d'être secrétaire de séance.

1) Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Communautaire

Compte Rendu du 30 Juin 2008

Le compte rendu a été envoyé à chaque délégué, par courrier électronique ou par courrier postal, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Le compte-rendu du 30 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Félicitation à Jean et Odile VANRYCKEGHEM pour leur mariage et nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur, Monsieur TENCE souhaite tous les vœux de bonheur à Aurélia et David enfants de Monsieur et Madame CHANDELIER.

2) Commission des finances et Administration Générale

a) Etude sur la maison des services publics

Il est fait le point des bâtiments utilisés par la Communauté de Communes, soit :

-15, rue de Condé siège de la Communauté, bâtiment appartenant à la Commune de Thury Harcourt, d'une superficie de 250 m², occupé par la Communauté et le Syndicat scolaire, l'ensemble des bureaux est à l'étage, non accessible aux personnes à mobilité réduite,

-Boulevard du 30 juin, bâtiment en propriété de la Commune de Thury Harcourt de 130 m², anciennement occupé à l'étage par un appartement à l'usage d'habitation d'un enseignant et au rez-de-chaussée d'une ancienne classe.

Actuellement la communauté a installé dans ce local, l'E P N, la cellule emploi, le P @ T et l'association le relais ainsi que diverses permanences.

Ces services dispersés ne permettent pas d'avoir aux yeux du public, une entité forte de la Communauté, de plus, un accueil commun à tous ces services permettrait de revoir l'organisation de l'administration.

Pour développer ces services au public, il y aurait lieu de prévoir, par exemple, des locaux pour un point info 14, l'A.D.M.R., ...

Le Président précise que la Communauté de Communes n'a pas d'aspect unitaire en tant que telle et les bâtiments actuels ne permettent pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Afin de définir les besoins, le groupe des Vice-Présidents fera des suggestions lors du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2008.

b) Décision modificative au budget n° 2

Il est donné lecture des décisions modificatives aux budgets qui ont été soumises à la Commission des finances du 6 Octobre dernier. (voir budgets en annexe 1)

Le Président remercie Monsieur JOUVIN notre trésorier et Monsieur Sébastien GEFFROY de la Trésorerie Générale pour l'analyse financière qu'ils ont réalisée.

Une présentation de cette analyse a été faite en réunion de Vice-Président, et sera faite en Commission Finances.

En France, cinq Collectivités de taille plus importante que la nôtre ont déjà réalisé cette analyse très performante et, il est rassurant d'avoir un bon bilan traduit par cette analyse.

Monsieur JOUVIN : les chiffres ont parlé, la situation est bonne tous Budgets confondus.

Au moment de la lecture et des explications données sur le Budget Centre Aquatique :

Monsieur LIARD : demande pourquoi les matériaux pour la chaufferie bois sont-ils parfois défectueux ?

Monsieur CHANDELIER : il y a des essais de réalisés sur différents bois (palettes, déchetteries, ...) les meilleurs matériaux semblent venir de chez TRANCHANT et de BIOCOMBUSTIBLE et surtout de la taille des haies.

Il serait important d'élaborer un cahier des charges très précis sur l'approvisionnement en copeaux. C'est la question essentielle pour l'instant.

Dans le cadre du Budget Industrie Monsieur CHANDELIER donne des précisions sur le dossier ARVINMERITOR, les conventions ont été signées, il ne reste plus que l'attestation d'installation de la nouvelle ligne pour verser les 100 000 Euros. Le Président souligne que le Directeur Monsieur FOUCAT est très attaché à l'usine d'Esson.

A l'unanimité des membres présents la Décision Modificative N° 2 est adoptée.

c) Trop versé subvention FEDER (248.34) programme illumination des églises

Par courrier en date du 3 Septembre 2008, la trésorerie générale, nous informe que dans le cadre du programme d'illumination des églises, il s'avère que la somme de 248.34 Euros a été versée à tort par le FEDER.

Le Président demande l'autorisation d'effectuer le mandatement de cette somme, sachant qu'elle est inscrite dans la DM 2.

A l'unanimité des membres présents, il est donné l'autorisation au Président est autorisé à effectuer le paiement correspondant à ce remboursement.

d) Délibération de principe concernant les bons d'achat donnés aux stagiaires

Les services techniques ou administratifs de la Communauté acceptent de prendre des stagiaires dans le cadre de leur formation scolaire ou professionnelle, ces stagiaires ne sont pas rémunérés.

Il est proposé d'établir un bon d'achat d'une somme symbolique qui serait entre 50 et 100 Euros à utiliser chez les commerçants de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que le Directeur des Services ou son représentant établisse un bon d'achat.

e) Avenant au contrat de maintenance et de location informatique

Par délibération en date du 28 Février 2008, le Conseil Communautaire a décidé d'établir un contrat de maintenance et un contrat de location pour une durée de trois ans avec la société TFM de Clinchamps sur Orne pour 18 matériels en maintenance et 3 matériels en location, il y a lieu de compléter ce matériel par un système informatique nouveau.

Maintenance mensuel 300,00 Euros (18 postes), avenant 90.00 Euros (5 postes supplémentaires)

Location mensuel matériel 360.00 Euros (3 postes + 2 écrans) avenant 42.00 Euros (1 poste supplémentaire).

Le Président demande l'autorisation de signer un avenant au contrat initial.

Monsieur LIARD : la Commune de Saint Rémy sur Orne a obtenu un contrat plus intéressant par cette même Société TFM.

Monsieur CHANDELIER demande à Serge MARIE de revoir cette Société.

A l'unanimité, les Délégués présents donnent leur accord.

f) Clôture du compte de l'amicale des maires du canton de Thury-Harcourt

Par courrier en date du 23 Avril 2008, la caisse du crédit agricole a informé Monsieur Gautier en tant qu'ancien Maire de Thury-Harcourt et ancien Conseiller Général du Canton, dernier mandataire du compte de l'amicale des maires du canton de Thury-Harcourt de leur intention de procéder à la clôture du compte de cette amicale.

Monsieur Gautier ayant cessé ses fonctions en Avril 2001, le compte est demeuré sans objet.

Par suite de la création de la Communauté de Communes de la Suisse Normande en date du 26 Décembre 1996 et à l'extension de cette Communauté avec l'adhésion de 12 nouvelles communes les Maires n'ont pas émis le vœu de faire vivre cette amicale.

En conséquence, l'ensemble des Maires des Communes adhérentes à la Communauté de Communes demande à la Caisse du Crédit Agricole en attendant la possibilité de création d'une nouvelle amicale de faire effectuer le versement d'une somme de 721,32 Euros sur le compte de la Communauté de Communes ouvert à la Trésorerie de Thury-Harcourt, service des Collectivités Locales (domiciliation BDF Caen) et de clôturer ce compte.

La Communauté s'engageant à reverser cette somme en cas de création d'une amicale.

Madame REIGNER : il existe déjà une Amicale dans le canton d'Evrecy.

Monsieur CHANDELEIR : la réunion des Maires du Canton est importante cela permet de rencontrer les responsables des différents services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord.

3) Commission économique et développement durable

a) Statistiques : cellule emploi, [p@t](#), espace public numérique

Il est donné lecture des statistiques : cellule emploi, [p@t](#), espace public numérique (voir tableau en annexe 2).

Monsieur TENCE : propose lors du prochain Conseil Communautaire de donner des statistiques plus précises et de présenter des chiffres sur la situation de l'emploi (2006 – 2007).

b) Transfert de la compétence éclairage public auprès du SDEC

Approbation de l'état contradictoire du patrimoine

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a décidé de transférer au SDEC Energie la compétence éclairage.

Le transfert sera effectif, après l'approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la communauté et le sdec énergie. La communauté a demandé au SDEC énergie de lui fournir les éléments des installations concernées.

Monsieur le Président présente ainsi l'état contradictoire composé des éléments suivants :

- 1 la vue d'ensemble du patrimoine de la communauté,
- 2 la liste des installations,
- 3 la valorisation du patrimoine.

Concernant la valorisation du patrimoine, le montant de 26 530,11 euros estimé par le SDEC énergie doit être comparé à celui figurant à l'inventaire de la communauté au titre de l'éclairage public.

Deux cas peuvent alors se présenter :

Cas 1 – le conseil communautaire, si l'estimation du sdec énergie ne lui paraît pas contestable, peut délibérer en retenant le montant proposé par le SDEC énergie,

Cas 2 – le conseil communautaire, si la situation à l'inventaire de la communauté ne lui permet pas de retenir un autre montant, peut délibérer en retenant le montant indiqué à l'inventaire de la communauté.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de retenir comme valeur du patrimoine le montant de 48889,11 euros imputé au Budget Industrie à l'article 21534 N° d'inventaire 38-98-001.

Espace Public Numérique (EPN)

Il est remis à chaque Délégué un imprimé donnant des précisions sur les ateliers qui vont être proposé aux Elus avec quatre modules :

- 1) Initiation à l'informatique ;
- 2) Initiation à Internet ;
- 3) Utilisation pratiques ;
- 4) Approfondissement.

Cette formation va être proposée tous les Lundis matins.

Afin de préparer les plannings de formation à compter du 1^{er} Janvier 2009, un imprimé de demande d'inscription préalable va être transmis en même temps que le compte-rendu. Il est demandé aux Elus Communautaires et Communaux de s'inscrire nombreux afin de pouvoir se perfectionner dans l'utilisation des outils informatiques.

A.D.S.L.

Certaines Communes de la Communauté n'ont pas la couverture A.D.S.L., une étude est en train d'être réalisée par le Conseil Général.

Si la situation filaire n'est pas satisfaisante, il faut installer des répartiteurs qui coûtent très chers.

Monsieur LIARD : actuellement le prix a bien descendu.

Monsieur PARIS : le SDEC Energie a donné une explication aux Maires lors de la dernière réunion.

Dans les zones rurales c'est une catastrophe, nous avons besoin de communiquer.

Dans le Département de l'orne, le Conseil Général s'est engagé à apporter l'A.D.S.L. dans l'ensemble du territoire par antenne parabolique pour les endroits qui ne peuvent être filaire.

Monsieur CHANDELIER : je suis de très près cette situation avec le Conseil Général, surtout que plusieurs m'en ont parlé, comme le Maire de Meslay, dès que j'ai du nouveau je ne manquerai pas de vous informer souligne le Président.

4) Commission des déchets ménagers et Recyclage

a) Bilan des entrées et des tonnages traités en 2007 pour les déchetteries

Il est donné lecture des statistiques concernant le nombre de véhicules ayant accédés et les tonnages traités en déchetteries (*voir tableau en annexe 3*).

b) Exonération de la taxe des déchets ménagers

Il est proposé au Conseil Communautaire d'exonérer de la taxe d'ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2009 les établissements ayant recours à un prestataire privé et qui demandent l'exonération de TEOM, soit :

Commune de Clécy

-la sarl CLD Manoir de Cantelou sur la partie concernant le terrain de golf,

Commune de Thury harcourt,

-la SA Intercoop 33, rue des trois fontaines 92000 Nanterre

-la société SONEN point P avenue de la gare Thury Harcourt siège 41, rue de tourville 76600 Le

Havre

Commune d'Esson

Société Arvin Méritor avenue de la Communauté

Commune de Saint Laurent de Condel

Eurl Carel Rémy 24, bis route Nationale

c) Complément de délibération sur les zones de la taxe d'ordures ménagères

Vu arrêté préfectoral du 25 Décembre 1996 autorisant la communauté de communes à étendre ses compétences statutaires à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Vu délibération du conseil communautaire en date du 5 mai 1997 instituant la TEOM

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire les dispositions des articles 1636 B sexies du Code général des impôts qui autorisent, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter des taux de taxe différents en fonction de zones de perception définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu aux usagers.

Il rappelle que les zones, dont le périmètre doit être précisé dans la délibération, peuvent présenter un caractère infra communal. Pour les groupements de communes, elles peuvent recouvrir une ou plusieurs communes sans respecter le périmètre communal ou correspondre à des territoires communaux.

Il rappelle que le Conseil communautaire a :

- institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par délibération

du 5 mai 1997;

- définit un zonage communal pour la perception de la taxe par délibération du

30 Septembre 2004

Par délibération en date du 28 Février 2008, le conseil communautaire a décidé d'opter pour l'institution de deux zones avec deux taux différents, cette modification n'a fait l'objet que d'une simple annotation sans aucune référence à des articles du code général des impôts.

De ce fait :

Vu les dispositions du CGI et notamment ses articles 1636 B sexies et du I et du II de l'article 1639 A bis

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2009, les zones de perception de la TEOM en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu aux usagers.

Etant entendu que le service est assuré par deux structures différentes, pour la Zone 1 par le Sictom de la Bruyère, et pour la zone 2 par la Communauté de Communes de la Suisse Normande

A partir de cette date, les périmètres des zones de perception de la TEOM seront définis comme suit :

- zone n° 1 : communes dont le service de « collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés » est exercé par le SMICTOM de la Bruyère soit :

Acqueville, Angoville, Cesny Bois Halbout, Croisilles, Espins, Grimbosq, Martainville, Meslay, Les Moutiers en Cinglais, Mutrecy, Saint Laurent de Condé, Tournebu.

- zone n° 2 : communes dont le service de « collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés » est exercé par directement par la communauté de communes de la suisse normande, soit :

Le Bo, Caumont sur Orne, Cauville, Clécy, Combray, Cossesseville, Culey le Patry, Curcy sur Orne, Donnay, Esson, Goupillières, Hamars, Ouffières, Placy, La Pommeraye, Saint Lambert, Saint Martin de Sallen, Saint Omer, Saint Rémy sur Orne, Thury Harcourt, Troismonts, Le Vey

Le taux de TEOM, applicable sur chaque zone, sera fixé par le conseil communautaire lors du vote du budget primitif soit avant le 31 mars de chaque année..

Il charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Madame BOUIN : il y a encore trop de personnes qui ne trient pas.

Monsieur SUARD : le tonnage de déchets ménagers en porte à porte diminue et cela est très encourageant car le traitement coûte très cher.

c) Cartes d'accès aux déchetteries

Il est donné des imprimés de demande de carte pour accès en déchetteries à chaque Commune.

Ces imprimés seront distribués dans les boîtes à lettres ou mis à disposition dans les Mairies et dans les déchetteries. Cette demande est à renvoyer pour le 15 Novembre.

Madame BAILLIEUL : cette carte est valable combien de temps ?

Monsieur SUARD : cette carte n'a pas de limite de temps et est gratuite pour l'ensemble des habitants de nos Communes y compris pour les personnes des Communes desservies par le SMICTOM de la Bruyère, une convention va être prise avec cette structure et c'est le Syndicat qui va payer les coûts des déchetteries.

Madame REIGNER : celui qui quitte le territoire de la Commune doit-il redonner la carte ?

Monsieur SUARD : cela pose moins de problèmes, il y a des déchetteries partout.

Monsieur CHANDELIER : je suis très satisfait de la position du SMICTOM pour les déchetteries, cela va simplifier la gestion, toutes les cartes seront gratuites. J'en remercie les Administrateurs du SMICTOM.

Monsieur BAR : cela représente beaucoup de photocopies à réaliser pour les usagers, le fait de joindre un justificatif de domicile.

Madame ROUSSEAU : qui va payer l'accès aux déchetteries pour les Communes du SMICTOM ?

Monsieur TENCE : c'est le SMICTOM qui s'est engagé à payer.

Monsieur BAR : demander une pièce d'identité pour chaque personne et faire une photocopie cela a un coût.

Monsieur LIARD : l'on connaît nos concitoyens, il n'y a pas lieu de demander une pièce d'identité.

Monsieur SUARD : au vue de la pièce ou si l'Elu connaît la personne, le cachet de la Mairie avec la signature de l'Elu suffira pour la Communauté.

Monsieur CHANDELIER : nous en prenons note. Une information va être faite dans la presse.

Monsieur LETOT : attention, pour le Canton d'Evrecy les articles sont sur le Ouest France de Caen.

5) Commission tourisme et environnement

Participation pour l'aménagement d'un chemin sur la Commune d'Espins

Le chemin dit du four à pain à Espins, n'était plus accessible du fait d'un effondrement. Ce qui ne permettait plus l'accès aux randonneurs et aux engins agricoles, total des travaux 30 000,00 Euros HT

Le 22 Mars 2007, nous avons adopté le principe de solidarité en cas d'incident majeur de façon de rétablir la circulation des personnes.

Le 12 Juillet 2007, nous avons confirmé que de tels travaux n'entraient pas dans le programme voirie, mais feraient l'objet d'une contribution de solidarité à la Commune Maître d'ouvrage, qui devait solliciter le concours du Département.

Monsieur Villeray alors Maire d'Espins, a pris contact auprès du Conseil Général et il a été prévu ce qui suit :

-que la Commune d'Espins, maître d'ouvrage, fasse une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de l'APCR, 8 000,00 Euros et prenne en charge une partie de la dépense.
(12 000,00 Euros)

-le solde, c'est à dire 10 000,00 Euros étant pris en charge par la Communauté de Communes.

Etant entendu que cette somme est prévue au budget, il est demandé de se prononcer sur le versement de cette somme de 10 000,00 Euros au titre d'un fond de concours à la Commune d'Espins.

Monsieur ERNATUS : je remercie Monsieur Guy BIZET, pour l'aide apportée à ce dossier.

Monsieur COLLIN : pour des dossiers comme cela, il ne faut pas hésiter à demander l'aide parlementaire.

Monsieur ERNATUS : nous l'avons sollicitée et je n'ai pas de réponse.

Monsieur CHANDELIER : il est vrai que beaucoup de Communes ont le réflexe de faire des demandes d'aide parlementaire, ce serait possible de faire une demande au titre de la Communauté de Communes. Le Président remercie le Maire d'Espins pour son sens du dialogue dans un dossier difficile comme celui-là mais exemplaire de la nécessaire solidarité intercommunale.

Les Délégués présents donnent leur accord à l'unanimité pour le versement de ce Fonds de Concours, sachant que cette somme de 10 000 Euros sera amortie sur un délai d'un an.

Matériel pour entretien des Chemins de Randonnées et des sites

Un état du matériel d'entretien des chemins de randonnées et des sites (tracteur et broyeur) a été effectué par la Commission.

Il s'avère que le matériel actuel est un tracteur de type Fructus de petite taille acheté il y a 8 ans ainsi qu'un broyeur acquis il y a 6 ans. De gros frais d'entretien sont à prévoir (pneus, embrayage, ...).

Ce type de matériel est adapté pour les chemins de randonnée de faible largeur.

Depuis les chemins ont été ouverts et le passage d'un tracteur de type agricole est possible.

Dés à présent il serait possible de lancer une consultation d'achat d'un matériel de type agricole et de voir les propositions de reprise du matériel actuel.

Si des propositions s'avèrent financièrement intéressantes il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à mettre une option sur un type de matériel (tracteur, chargeur et broyeur), sachant qu'un plan de financement sera soumis au prochain Conseil Communautaire du 11 Décembre.

Monsieur Daniel MOREL : avec du matériel plus large vous n'irez pas partout ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : pour l'égavage des haies, il faut que les Communes préviennent le riverain, pour ne pas avoir de problèmes.

Monsieur Daniel MOREL : dans le Code des Communes, la Loi oblige le riverain à élaguer ses haies.

Monsieur VALLEE : le Département ne prend plus en charge la totalité de l'égavage des Chemins Départementaux.

Monsieur PUYOO : les propriétaires doivent élaguer leurs haies.

Monsieur CHANDELIER : je vous remercie d'autoriser notre Collègue Jean VANRYCKEGHEM à faire ces démarches et cette question sera revue lors du prochain Conseil Communautaire.

Centre Aquatique "Aguasud"

a) Statistiques fréquentation d'agasud

Il est donné lecture des statistiques de fréquentation par les différents publics depuis le 1^{er} Janvier 2008 (voir en annexe 4)

b) Contrats des Maîtres Nageurs

Le Contrat des cinq Maîtres Nageurs arrivent à son terme au 31 Décembre 2008, ces agents sont actuellement en formation au CNFPT et le concours éducateur sportif est prévu le 13 Janvier prochain.

Dans l'attente de l'obtention de leur concours, Il est proposé, de renouveler pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'au 31 Décembre 2009, le Contrat de ces cinq Maîtres Nageurs.

Monsieur CHANDELIER : il faut que les Maître nageurs aient leurs concours.

A l'unanimité les Délégués donnent leur accord et autorisent le Président à signer ces contrats.

c) Tarifs Aquasud 2009

Il est donné lecture des nouveaux tarifs pour le centre aquatique "Aguasud", tarifs qui ont été soumis à la commission en date du 2 Octobre dernier.

Il est proposé que ces tarifs soient applicables à compter du 1^{er} Novembre 2008 (voir en annexe 5)

A l'unanimité les Délégués donnent leur accord.

d) Remboursement à titre exceptionnel de deux abonnements d'activités agasud

A titre exceptionnel, à la demande du Directeur d'Aguasud, il est proposé le :

Remboursement à Madame Michel domiciliée à Ségrie Fontaine (190,00 Euros)

Madame MICHEL cliente au centre aquatique depuis 12 ans, a acheté le 1^{er} Septembre 2008, une carte dont le type d'utilisation n'est pas adapté, cette personne se propose d'acquérir un nouvel abonnement.

Remboursement à Monsieur Serge LETIRAND domicilié à Barbery (65.00 Euros)

Monsieur Serge LETIRAND a payé 65.00 Euros pour 10 leçons de piscine pour sa fille Clarisse. Pour des raisons médicales, l'enfant n'a pu effectuer les leçons de natation.

Les Délégués présents autorisent le Président à rembourser ces deux sommes.

Monsieur CORBIN : lorsque l'on va avec des enfants au Centre Aquatique, il y a des gros problèmes de vestiaires et de plus les enfants reviennent avec du bleu de résine sur les jambes.

Cela ne fait pas une bonne publicité.

Monsieur VANRYCKEGHEM : les travaux de résine, ce n'est pas pour demain, cela va être une bagarre d'experts, l'expertise est prévue le 13 Novembre prochain.

Monsieur CHANDELIER : les vestiaires en sous-sol n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Madame BAILLIEUL : il n'y a pas de chiffres sur la balnéo ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : cela marche, mais cela pourrait être mieux.

Centre d'Hébergement du Traspy

a) Statistiques fréquentation du Traspy

Il est donné lecture des statistiques de fréquentation par les différents publics et le montant en régie depuis le 1^{er} Janvier 2008 (*annexe 6*)

b) Tarifs Centre d'hébergement du Traspy (annexe 7)

➤ Modifications tarifs 2008

La Commission réunie le 2 Octobre 2008, propose la location de la moitié du centre le week end (soit le RDC, ou uniquement les chambres) à 450€ et donc un tarif pour le forfait ménage à 75€.

- Propose un tarif demi-pension à 10€ et 15€ (repas normand) et un tarif pour un seul repas à 6 € et 11€ (repas normand)(voir fiche en annexe 7)

Parallèlement à ces modifications, la commission propose l'application d'un tarif week-end spécial petits groupes (-25pers.) à 20€ la nuitée, sur demande et en fonction des disponibilités.

Il est proposé que ces modifications soient applicables au 16 octobre 2008.

Les Délégués présents donnent leur accord.

➤ Tarifs 2009 (voir fiche en annexe 7)

La commission propose l'application d'un tarif week-end spécial petits groupes (-25pers.) à 20€ la nuitée, sur demande et en fonction des disponibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les tarifs 2009 qui seront applicables au 1^{er} janvier 2009.

➤ Formules tout compris (voir fiche en annexe 7)

Les formules tout compris seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 et il est demandé l'autorisation au Président de signer la convention de partenariat (en annexe 7).

Les Délégués présents donnent leur accord.

➤ **Convention frais d'affranchissement (voir convention en annexe 7)**

Dans le cadre du partenariat avec le kayak club de Thury Harcourt (KCTH) et d'Aquasud, il est organisé chaque année un mailing groupé (envoi de dépliants d'Aquasud, du KCTH et du Traspy dans plus de 4000 établissements scolaires, associations, CE, clubs divers du grand ouest).

Les frais d'affranchissement sont partagés entre les 3 prestataires.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention d'affranchissement pour l'année 2007 et celle pour l'année 2008.

Madame ROUSSEAU : il n'y a pas la possibilité de louer le Centre d'Hébergement au 1^{er} Janvier, ceux sont toujours les mêmes personnes qui louent d'une année sur l'autre.

Monsieur VANRYCKEGHEM : ce n'est pas normal.

Les Délégués présents donnent leur accord.

➤ **Bilan Week End de la Randonnée et des Sports**

En attendant le point financier de cette opération, le Président remet en annexe 8 un bilan des activités proposées et copie des articles de presse lors de ce week end de la Randonnée et des Sports des 13 et 14 Septembre 2008.

Madame BOUIN : plus nous donnons de subventions à l'Office de Tourisme, moins ils rendent de services, aucune communication pour les activités culturelles que l'on propose.

- 1) La Commune d'Acqueville organise comme tous les ans une exposition de peinture, j'ai donné l'ensemble des éléments, afin que l'OTSN en fasse écho, il a fallu relancer plusieurs fois et pour une expo qui se déroule du 14 Juillet au 15 Août, la communication a été faite sur le site de l'OTSN que début Août ;
- 2) Pour les activités de saisons et le week end de la Randonnée et des Sports, je n'ai eu que 25 prospectus, mais pas de quoi donner dans chaque foyer.

"Monsieur le Président ne comptez plus sur moi pour voter cette subvention."

Madame AUBRY : toutes les activités proposées dans notre secteur ne sont pas assez mises en avant.

Monsieur CHANDELIER : au même titre que le C.D.T., le gros travail de l'Office est avant la saison, il faut faire venir les touristes et communiquer dès l'automne les différentes programmations garanties pour la saison estivale suivante.

Madame AUBRY : si les touristes sont là pendant la saison, il faut bien les renseigner et les occuper c'est aussi le rôle de l'Office.

Monsieur BAR : il ne faut pas comparer le Comité Départemental du Tourisme avec l'O.T.S.N. ce n'est pas compatible.

Monsieur CASTILLON : il y a de gros problèmes de signalisation touristiques, que cela soit pour annoncer la Suisse Normande que pour guider les touristes sur la route de la Suisse Normande.

Monsieur CHANDELIER : le Département travaille sur la signalisation de la route de la Suisse Normande, Monsieur COCHIN vient de donner son rapport sur la possibilité de tracé de cette route touristique.

Monsieur VALLEE : c'est la galère pour faire poser des panneaux touristiques.

Monsieur BAR : il est important de proposer un circuit touristique.

6) Commission Voirie Spanc

a) Financement du programme voirie 2008

Le Président expose aux membres présents, que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2008, la somme attribuée au Programme voirie a été fixée par la commission des finances à 250 000.00 Euros.

Par arrêté préfectoral, le Préfet de Région a fixé le taux de la DGE attribué à la Voirie pour cette année 2008 à 35 % sur une base subventionnable de 500 000,00 Euros, soit une recette de 175 000,00 Euros

Le groupe de travail voirie a rencontré les Maires des Communes inscrites dans le dossier DGE et a défini des priorités.

Une fiche technique accompagnée d'une prévision financière a été envoyée en demandant aux Communes de délibérer sur ce plan de financement.

Plusieurs Communes ont décidé d'apporter à titre exceptionnel un fonds de concours, ces délibérations seront jointes à ce compte rendu.

Définition du Programme voirie 2008

COMMUNES	MONTANT DE TRAVAUX	DGE ATTRIBUEE	MONTANT PREVISIONNEL DU FOND DE CONCOURS	DATE DE LA DELIBERATION DE LA COMMUNE
CAUVILLE	27 787,00	7 537,00	6 986,18	18.07.2008
CESNY	10 497,00	3 831,45	1 678,00	Travaux 2009
CLECY	5 837,00	1 955,45		
CROISILLES	61 663,00	20 040,00	20 598,97	2 .09.2008
CULEY	23 045,00	8 065,75	871,21	12.09.2008
CURCY	16 325,00	5 188,75		
ESPINS	30 520,00	10 587,50	8 163,37	8.09.2008
ESSON	13 875,00	4 550,00		
GOUPILLIERES	9 836,00	3 442,00		
HAMARS	50 990,00	16 571,00	21 000,00	26 .03.2008
MESLAY	13 795,00	4 609,50	2 970,69	11.09.2008

PLACY	18 418,50	6 446,80	2 997,09	10.09.2008
SAINT LAMBERT	27 960,00	11 704,00	6 882,37	14.10.2008
SAINT LAURENT DE CONDEL	2 500,00			
SAINT MARTIN DE SALLEN	111 835,00	37 698,00	36 604,90	06.10.2008
SAINT OMER	22 742,00	7 697,20	2 588,71	9.04.2008
SAINT REMY SUR ORNE	27 550,00	9 642,00	5 518,00	15.10.2008
THURY HARCOURT	20 288,00			
TROISMONTS	26 790,00	9 245,25	2 837,82	11.09.2008
TOTAL	522 225,35	168 811,65	119 697,31	

Cette prévision de plan de financement est soumise aux délégués présents, sachant qu'il sera demandé à titre exceptionnel des fonds de concours, pour le montant indiqué ci-dessus.

Monsieur ANNE : pour des raisons financières je n'ai pas apporté un Fonds de Concours et le groupe de travail Voirie m'a refusé de faire des travaux.

Monsieur LETOT : nous avons transféré la compétence voirie, la Communauté de Communes doit assumer et faire des travaux, il est anormal d'amener un Fonds de Concours.

Monsieur ANNE : c'est l'argument que j'ai fourni à la Commission Voirie.

Monsieur BIZET : la demande de travaux de Martainville, était trop importante.

Monsieur BUNEL : c'est une question d'explication et de programmation.

Monsieur ANNE : le dossier présenté au titre de la D.G.E. n'était pas une priorité de travaux à réaliser cette année.

Monsieur BIZET : c'est la Commune qui avait sollicitée l'inscription de cette Voie Communale, dans le dossier D.G.E.

Nous sommes obligés de respecter les dossiers inscrits en demande de subvention. De plus, comment peut-on assurer ou annoncer un vrai programme de voirie.

Le prix de l'enrobé a augmenté considérablement, l'enveloppe proposée par la Commission Finances a énormément diminuée.

Nous n'avons pas assez d'enveloppe financière pour assurer l'entretien de nos voiries.

Monsieur LECLERC : il faut se donner les moyens de financer l'entretien de notre voirie.

Monsieur Sylvain MOREL : dans l'organisation du groupe de travail, le passage dans les Communes au mois de Novembre va permettre de vérifier la bonne réalisation des travaux et de prévoir le programme de l'année suivante et l'inscription dans le dossier D.G.E.

Monsieur Daniel MOREL : il est vrai qu'il faut se donner les moyens d'assurer l'entretien de la voirie. Cette année j'étais pour les Fonds de Concours.

Monsieur CHANDELIER : pour le Primitif 2009, il faut que le groupe de travail et la Commission Voirie fassent une proposition globale, en fonction du rapport qui a été fait sur l'ensemble de notre voirie.

Monsieur Daniel MOREL : si les routes ne sont pas réalisées assez vite, il faudra mettre du Point à Temps.

Madame BOUIN : il faut mettre du Point à Temps pour conserver l'état de nos routes.

Monsieur VANRYCKEGHEM : la programmation effectuée par le groupe de travail est très importante, il faut peut-être attendre un an avant de faire un chantier et de le réaliser dans sa globalité, même si la voirie se prolonge dans une Commune voisine.

Monsieur LIARD : le Point à Temps c'est très bien, mais cela dépend du profil de la route.

Monsieur Sylvain MOREL : il faut plus de Budget et faire des tronçons sans parler de Communes et nous aurons des prix plus intéressants émanant des entreprises, il faut éviter le saucissonnage.

c) Lancement d'une consultation pour maître d'œuvre

Le Contrat de maîtrise d'œuvre concernant la voirie avait été conclu pour une durée de deux années (2007.2008), de ce fait il y a lieu de lancer une consultation qui pourrait être sur trois années (2009.2010.2011) selon les critères définis en annexe 9

Il est demandé aux délégués présents d'autoriser le président à lancer cette consultation.

A l'unanimité des Délégués, le Président est autorisé à lancer cette consultation.

d) Facturation Contrôles de l'Assainissement non collectif (Commune de Donnay)

Par délibération en date du 13 Octobre 2008 la Commune de Donnay a demandé que les contrôles d'assainissement non collectifs soient facturés directement à la Commune et non aux particuliers.

De ce fait il est demandé au président de faire effectuer le mandatement, suivant :

67 contrôles à 65.00 Euros, soit 4 355,00 Euros à cette Commune.

Monsieur COLLIN : attention, il faut que la délibération soit rendue exécutoire.

Monsieur CHANDELIER : nous allons l'indiquer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, lorsque la délibération de Donnay sera rendue exécutoire, le Président est autorisé à faire effectuer le titre à la Commune de Donnay d'un montant de 4 355, Euros.

7) Commission Scolaire et Equipements Sportifs

a) Point sur l'étude scolaire primaire et maternelle en cours

Monsieur VALENTIN rappelle l'importance de la compétence scolaire vis-à-vis des administrés et cette compétence permettrait que la Communauté soit reconnue en tant qu'entité.

La Commission Scolaire va se réunir avant le Conseil Communautaire du 11 Décembre.

Dans les grandes lignes l'on pourrait proposer :

- La possibilité de proposer que la compétence soit d'aider financièrement, par un système de substitution, les structures existantes (Syndicats Scolaires Primaires et Maternelles), comme par exemple :
 - 1) les garderies (service de garderie pour l'ensemble des enfants)
 - 2) la restauration (prix identiques de vente de repas).

Il faut se donner un calendrier et le soumettre aux RPI existants ou aux Communes associées en les incitant à se structurer en Syndicat.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur VALENTIN et propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LETOT : ou en est la Taxe de Séjour, est-elle aux oubliettes ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : l'on travaille avec le groupe de travail et la Commission, il y aura une proposition de faite au Conseil Communautaire très prochainement.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes



Paul CHANDELIER